

Phases et taux de mobilisation des versements des bénéficiaires

Phases	Taux de versement Appliqué sur le prix de vente (hors aide de l'Etat)
1/ À la signature du contrat de VSP	20%
2/ À l'achèvement des fondations	15%
3/ À l'achèvement des gros œuvres y compris l'étanchéité, les cloisons extérieures et intérieures	35%
4/ À l'achèvement des travaux en tous corps d'état, y compris le raccordement aux voies et réseaux divers ainsi que les aménagements extérieurs	25%
5/ À l'établissement du PV de prise de possession	05%